



Pau, le 6 décembre 2021

Mutations inter 2021 : Problème sur SIAM

Comme à son habitude, c'est dans la précipitation, sans concertation avec les représentant-e-s des personnels et sans réflexion approfondie que le ministère a décidé de modifier les modalités de mise à disposition des confirmations de participation au mouvement inter-académique. Au lieu de les envoyer aux établissements qui les auraient mis à disposition dans le casier des participant-e-s, comme cela se pratiquait avant la crise sanitaire, le ministère a fait le choix de les mettre à disposition des participant-e-s en téléchargement sur I-Prof. Les participant-e-s qui se sont connecté-e-s le 1er décembre, date indiquée par l'administration, pour télécharger leur confirmation ont eu la très désagréable surprise d'être destinataires du message suivant : « Aucune demande de confirmation n'existe en base de données » ! Le SNES-FSU est intervenu immédiatement auprès du ministère et a demandé que le nécessaire soit fait dans les plus brefs délais pour que le problème soit résolu. N'hésitez pas à nous contacter si cela persiste.

IMPORTANT : chaque syndiqué-e ayant déposé un dossier médical a tout intérêt à en envoyer un double à la section académique du SNES. En effet les représentant-e-s du SNES académique vont intervenir dès ce mois de décembre auprès des services du rectorat au sujet de ces dossiers médicaux. L'an dernier, lors de cette première intervention, le SNES avait constaté en confrontant ses documents à ceux de l'administration, que deux dossiers s'étaient perdus au rectorat.

Quel avenir pour nos établissements pour les 5 années qui viennent ? Personnels de l'enseignement secondaire, exprimons-nous !

Le SNES-FSU vous propose de prendre la parole : quelles sont les propositions qui vous semblent prioritaires ? Salaires, effectifs, réformes, carrière, environnement de travail... exprimez-vous !

Après un quinquennat qui a considérablement mis à mal nos métiers et notre système éducatif, il est indispensable de faire entendre notre voix. En décembre 2021 et janvier 2022, votez pour prioriser des propositions sur nos conditions de travail, nos salaires et la situation de nos collègues, lycées et CIO. Le SNES-FSU portera ensuite avec vous ces propositions auprès des candidats et mènera campagne dans l'opinion publique.

Pour contribuer, rendez-vous à l'adresse suivant :

<https://www.snes.edu/education2022/>

Santé et épreuve anticipée de français

Le SNES-FSU a demandé que soient examinées au Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail (CHSCTMEN) du ministère de l'Éducation nationale du 3 décembre 2021 les conditions de travail des correcteur-riche-s et examinateur-riche-s de l'épreuve anticipée de français (EAF) à travers sa session 2021.

Parmi les préconisations présentées par les représentant-e-s du SNES-FSU :

- un calendrier du bac qui, à toutes ses étapes (convocations, mise à disposition des récapitulatifs, date de l'écrit, date des oraux) tienne enfin compte de la réalité de la mission des professeur-e-s de Lettres en fin d'année et qui leur permette de corriger et de faire passer l'oral dans des conditions d'exercice respectant leur intégrité morale et physique.
- un non cumul des convocations aux différents examens et que les temps partiels soient pris en compte.
- convocations des professeur-e-s ayant eu en charge des classes de première générale ou technologique dans l'année. Les stagiaires ne doivent pas être convoqué-e-s pour les examens
- dispense pour les professeurs de Lettres convoqué-e-s à l'EAF de surveillance et de cours dès lors que les récapitulatifs de l'oral et/ou les copies sont récupérés
- dématérialisation laissée au libre choix des personnels et que soit rétablie la possibilité de corriger les copies papier originales pour celles et ceux qui en feraient la demande. Nous demandons un nombre maximal de 10 copies par journée en dehors de tout autre travail et que ce nombre soit indiqué sur les convocations.

La Cour des comptes chiffre à 4 milliards d'euros le coût des absences des enseignant-e-s

Que faire pour améliorer les remplacements de courte durée dans le second degré ? Tout casser, répond la Cour des Comptes dans un nouveau rapport. Il suffit de revenir sur les obligations réglementaires de service en commençant par annualiser les services d'enseignement. Puis installer la bivalence, supprimer les accords PPCR et faire évaluer les enseignant-e-s par les chefs d'établissement pour qu'ils se plient aux besoins des établissements, bref défaire le statut des enseignant-e-s, fondés sur la qualification disciplinaire, la liberté pédagogique, et le service hebdomadaire. Pour ce dernier point rappelons qu'une heure de cours est équivalente à deux heures et demi de préparation (évaluations comprises).

Globalement le temps de travail d'un certifié est de 42h53 et dans le département, le pourcentage d'HSA frôle les 10 %.

Aurait-on pour autant résolu tous les problèmes quand on sait que la moitié des absences non remplacées viennent de demandes institutionnelles (jury, examens, formations etc.) et l'autre... du manque de remplaçant-e-s ?

Pour pallier les absences, la proposition du moment est d'installer nos élèves devant des écrans : les enseignant-e-s se filment pour présenter une séquence de cours ! Quand on constate que le recours au distanciel a considérablement dégradé les apprentissages, qui peut croire encore qu'un monologue de 55 minutes a des vertus pédagogiques ?

Ce rapport doit donc être pris pour ce qu'il est : une énième somme de recommandations dont l'objectif, dans une logique gestionnaire, est de mettre au moindre coût, un-e professeur-e devant les élèves, sans réelle considération pour les dimensions pédagogiques et éducatives des missions de remplacement. **Il est surtout une nouvelle attaque contre notre statut et la protection des fonctionnaires.**

Compte rendu du CDEN du 30 novembre

Lors du dernier Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, le DASEN a commencé pour un point sanitaire. Pour lui, la rentrée a été presque normale... Mais face à la cinquième vague, un nouveau protocole doit être mis en application dès aujourd'hui. L'une des nouveautés concerne nos élèves de sixième qui vont devoir réaliser des auto-tests deux fois par semaine. Les tests sont réalisés par les familles et donc sous la responsabilité des parents faute de personnel d'encadrement et d'infirmier-ère-s dans nos établissements : quelle crédibilité leur accorder ?

Notre ministère renvoie, une fois de plus, la question de la protection des personnels au second plan, sa priorité étant d'afficher des classes ouvertes. De la même manière, l'organisation des réunions parents-profs n'est pas remise en cause et aux questions sur le sujet, on nous renvoie à la responsabilité des chef-fe-s d'établissements.

Pour prévenir des risques de contamination dans les espaces clos, nous apprenons qu'un capteur de CO2 mobile est disponible dans chaque établissement, **un seul pour toutes les salles !** Surprise de notre part, puisque à notre connaissance, ils ne sont pas dans nos collèges et lycées. Pour information la DSDEN dispose d'un stock de masques de protection pour les personnels. Nos chef-fe-s d'établissement doivent les demander auprès des services.

Pour les effectifs, ils sont stables en collège mais en légère diminution en lycée. Au dernier décompte nous constatons que près de 170 élèves de seconde et 95 élèves de première disparaissent. Pour le DASEN, cela s'explique par des réorientations. Le DASEN précise que le parcours des élèves ne doit pas être linéaire et il se félicite que les élèves puissent prendre le temps de la maturation pour leur orientation ! Or la réforme du lycée, le choix des spécialités et l'abandon des options particulièrement en filière générale, rendent impossible cette maturation. Le bilan de l'année dernière montre que ces choix, réalisés trop tôt, ferment certaines portes aux bacheliers.